

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pandémie de la COVID-19

FONDS D'AIDE POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, ENFIN UNE BOUFFÉE D'AIR

Le 13 août 2020, Maria- La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC), qui représente plus de 3 000 organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux, salue l'aide d'urgence gouvernementale de 70 M\$ visant à combler le manque à gagner en autofinancement des organismes touchés par la COVID-19. En effet, cette enveloppe supplémentaire est la bienvenue alors que les organismes ne peuvent plus compter sur les revenus provenant de leurs activités d'autofinancement habituelles en raison des mesures sanitaires liées à la crise. «En juin dernier, la CTROC a réalisé un sondage sur les pertes de revenus estimés par les organismes communautaires dans le cadre de la COVID. Nous sommes heureux de constater que le montant de 70 M\$ concorde avec les données que nous avons recueillies», déclare Claudelle Cyr, porte-parole.

Des inquiétudes sur la répartition financière

La CTROC se montre toutefois préoccupée par la répartition de cette enveloppe financière. «Nous souhaitons éviter que les critères de distribution entraînent des iniquités. Toutes les régions du Québec ont été touchées par la crise, à plus ou moins grande intensité, mais l'impact entraîné par les mesures sanitaires concerne tout le monde. Il faut prendre en compte que les mesures sanitaires empêchent les organismes de mettre en place des activités d'autofinancement, peu importe la problématique sur laquelle ils travaillent, ou leur région d'appartenance», rappelle Mme Cyr.

Des besoins qui demeurent criants

Le montant supplémentaire de 70 M\$ octroyé par le MSSS viendra combler des besoins liés à des pertes d'autofinancement. La CTROC tient à rappeler que tous les organismes ne sont pas égaux quand il s'agit de promouvoir leurs activités en vue de récolter des fonds auprès de la population. «Il ne faut pas se cacher que certaines problématiques suscitent davantage de sympathie que d'autres. Le fait d'être installé dans telle municipalité plutôt qu'une autre peut également avoir des impacts sur la hauteur des revenus récoltés», précise Mme Cyr. Pour la CTROC, non seulement cela doit être considéré dans le partage de l'enveloppe, mais il faudra éventuellement prévoir des fonds pour les organismes qui ne pourraient en bénéficier alors qu'ils sont tout aussi affectés par les impacts des mesures sanitaires.

Une reddition de comptes respectueuse

À maintes reprises, la CTROC a fait valoir la nécessité de demander une reddition de comptes respectueuse des ententes convenues avec le MSSS et du contexte exceptionnel dans lequel sont plongés les organismes communautaires. «Nous ne voulons pas revivre la même situation qu’avec le fonds d’urgence précédent où les organismes communautaires se sont vus imposer des exigences démesurées pour des sommes souvent minimes. Nous ne sommes pas contre la reddition de comptes, mais nous tenons à ce qu’elle soit cohérente», précise Mme Cyr. Dans la mesure où les organismes rendent des comptes chaque année au gouvernement pour les subventions qu’ils reçoivent et à leurs membres lors d’assemblées annuelles, la CTROC réitère sa demande que la reddition de comptes associée au présent fonds d’aide soit intégrée à celle qu’ils font déjà.

Des liens de collaborations à poursuivre

Depuis le début de la pandémie, la CTROC est en lien avec le MSSS concernant les impacts de la crise sur les organismes communautaires de toutes les régions du Québec. Elle souhaite donc renouveler son intention de poursuivre cette collaboration, notamment en ce qui concerne les modalités à mettre en place quant à la distribution de l’enveloppe de 70 M\$ et à la reddition de comptes qui y sera associée. «Quand nous travaillons ensemble dès le départ, tout le monde en bénéficie, tant le MSSS que les organismes communautaires et la population», conclut Mme Cyr.

-30-

Renseignements :

Claudelle Cyr

Coordonnatrice, Regroupement des organismes communautaires de l’Estrie

info@ctroc.org

À propos : La Coalition des Tables régionales d’organismes communautaires réunit 14 Regroupements régionaux d’organismes communautaires et représente plus de 3 000 organismes au Québec. Elle a comme mission de soutenir les regroupements régionaux et leurs membres et d’analyser l’organisation du réseau public de la santé et des services sociaux et ses impacts sur la population et les organismes communautaires autonomes.